

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 6, après le mot : « et », insérer les mots : « , par dérogation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.